

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de MARTIGNE-sur-MAYENNE

SEANCE du 18 octobre 2023

Date de la convocation : 11/10/2023

Date d'affichage : 11/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre 2023 à 20 h 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil de la commune de Martigné-sur-Mayenne, sous la présidence de **M. Guillaume CARRÉ, Maire**.

Présents : G Carré, S. Lelièvre, F. Bodinier, T. Berthel, J. Chevallier, V. Massot, D. Paillard, F. Daviau, B. Cronier, C. Ravé, P. Coquin, JF Guittier, P. Bertin, A. Crétois, L. Bourgoïn, J. Besnard, L. Coutard, C. Mellier, ~~ML. Monnier~~ formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

ML. Monnier – procuration à C. Ravé
Secrétaire de séance : Jean-François GUITTIER

Nombre de conseillers : 19
Présents : 18
Votants : 19

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 septembre 2023

- 1- Budget Général – décision modificative n°4
- 2- Dénomination de voies communales
- 3- ALSH : recrutement d'animateurs pour les petites vacances
- 4- Tarifs Bascule
- 5- Héritage Mayenne 2024 : emplacement du mini-terrain synthétique
- 6- Rapport d'activités des commissions

BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°4

DCM 2023-10-01

Monsieur Thierry BERTHEL, adjoint aux finances, indique qu'afin de régler la facture relative à la pose d'un nouveau transformateur électrique dans le centre-bourg, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Opération	Article	Dépenses
305- VOIRIE ET SIGNALISATION	21534	+ 10 000 €
302 -RESERVE FONCIERE	2111	- 10 000 €
TOTAL		0

Le montant de la section d'investissement reste inchangé.

Vote : unanimité POUR

DENOMINATION DE VOIES COMMUNALES

DCM 2023-10-02

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal de valider la dénomination de voies suivantes :

- RUE DES SPORTS
- IMPASSE DU LAVOIR
- IMPASSE DE LA LOGE
- IMPASSE DU RUBOIRE

Monsieur le Maire précise qu'un travail global sur l'adressage sera prochainement mené par la commission voirie, certaines incohérences ayant été relevées dans la dénomination actuelle.

Vote : unanimité POUR

ALSH – RECRUTEMENT D'ANIMATEURS POUR LES PETITES VACANCES DCM 2023-10-03

Conformément à l'article L 332-23 du CGFP qui fixe limitativement les cas de recours au recrutement de contractuels non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;

Il est proposé la création d'emplois d'animateurs contractuels pour les besoins de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la création des emplois précités,

MANDATE M. Le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer les contrats à venir.

TARIF DROIT DE PESAGE DCM 2023-10-04

A la demande de la société de maintenance OMNIPESAGE, il convient de modifier le tarif des droits de pesage en retenant des tarifs arrondis à l'euro.

Le Conseil municipal **DÉCIDE** de **FIXER** les droits de pesage comme ci-dessous à compter du 1^{er} octobre 2023 :

DROIT DE PESAGE :	2021-2022	A compter du 1/10/2023
Jusqu'à 10 Tonnes	3,00 €	4,00 €
Jusqu'à 20 Tonnes	4,00 €	5,00 €
Plus de 20 Tonnes	5,00 €	6,00 €

Vote : unanimité POUR

HERITAGE MAYENNE 2024 DCM 2023-10-05

Par délibération n° 2023-07-07, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au projet HERITAGE MAYENNE 2024 et de retenir la proposition de réalisation d'un terrain synthétique de foot à 5. Restait le problème de sa localisation.

Après étude, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de positionner le terrain en lieu et place du terrain de pétanque actuel près du stade.

Ce dernier sera déplacé plus au nord, la commune comptant acheter des parcelles non occupées appartenant à l'EHPAD. Monsieur le Maire précise des informations plus précises seront communiquées au club de pétanque, une fois le bornage réalisée.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL VALIDE** l'emplacement précité.

DIA

- 8 rue des Maubrais : renonciation à l'exercice du droit de préemption
- 15 rue d'Orion : renonciation à l'exercice du droit de préemption
- 24 résidence de la Guyardièrre : renonciation à l'exercice du droit de préemption

Commissions Urbanisme - Travaux– Mme LELIEVRE- M. GUITTIER

- Approbation du devis CHEVALIER concernant la réfection des gouttières du complexe de loisirs ;
- Retour sur la réunion du 4 octobre avec les riverains de la rue d'Orion ; la municipalité a invité les propriétaires à produire leur acte d'acquisition afin de clarifier l'appartenance de la haie de sapins.
- Retour sur le COPIL « Plan d'eau » et les scénarii évoqués par le bureau d'études SEREMA :
 - 1 : abandon du plan d'eau et mise en valeur du cours d'eau
 - 2 : maintien du plan d'eau le long du ruisseau et réalisation d'une digue
 - 3 : pas d'intervention avec le risque de ne plus pouvoir curer le plan d'eau d'ici quelques années.Les élus décident de présenter cette étude aux citoyens afin de leur expliquer les enjeux environnementaux et financiers du projet. Date de réunion publique à fixer.

Commission Vie associative –CCAS- M. Chevallier

- En l'absence de réunion avec les présidents d'association, la réalisation des plannings d'occupation des salles s'est avérée difficile ; Pour l'année 2025, les présidents d'association seront à nouveau conviés à une réunion de travail
- Repas du CCAS le 19 novembre : cette année, participation des invités à hauteur de 6 € par personne (création d'une régie CCAS)

Commission Affaires Scolaires – Mme Bodinier- M. Bertin

- Focus sur le projet « A vélo vers les J.O »
- Consultation en cours concernant le choix du prestataire au restaurant scolaire
- Travaux sur la rédaction du FEDT ;
- Compte de résultat de l'ALSH de Juillet : maîtrise des dépenses courantes et augmentation des charges de personnel dues à la hausse du point d'indice; Retours très positifs des enfants et des familles.

Commission Communication – M. Berthel-Mme Daviau

- Suite à l'arrêt de l'activité professionnelle d'Amandine Urbain, approbation du devis de SUZON Illustration ;
- Reconstitution pour une année des locations d'illuminations Plein Ciel ; ajout de guirlandes goutte d'eau.

Informations diverses- M. Carré

- Obtention du permis de construire du Centre de Santé ; consultation à venir ;
- Etat des lieux Abowind réalisé ;
- Réflexion sur l'emplacement d'une aire d'autoportage pour véhicule électrique ;
- Evocation des investissements à venir concernant l'eau et l'assainissement ;
- Intervention de l'entreprise SPARFEL sur le terrain de foot ;
- Demande de passage de QUADS à l'occasion du Téléthon : accord de la municipalité sous réserve de la validation au préalable du parcours.
- Cérémonie du 11 novembre le 12 novembre à 11h00 à la mairie.

FIN DE LA SEANCE à 23h40

**Le secrétaire de séance
Jean-François GUITTIER**

**Le Maire
Guillaume CARRE**

